Envoyé en préfecture le 13/04/2021
Reçu en préfecture le 13/04/2021
Affiché le
ID : 038-213801269-20210406-2021_08-DE

COMMUNE DE CORENC
Délibération n° 2021-08

Conseillers municipaux En exercice : 27 Présents : 24 Représentés : 3 Excusés :	Le mardi 6 avril 2021 à 19h, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en salle Fernand Boucher, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Maire. Date de la convocation : 30 mars 2021

Présents : Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Catherine EGO, Bernard MORIN, Marie JOUVRAY, Michel ALBOUY, Lorenza PIANA, Xavier CASACCI, Sandrine GILI, Lionel MOREAU, Laëtitia MOUNIER, Arthur RICHARD, Marie COTTIN, Frédéric STINZY, Isabelle COSTE, Laurent BRU, Christine ANRIOT, François ERNST, Françoise BARTHELEMY-SOULES, Jean-Marc PUGET, Martine JUCHAT, Claude FRANCILLON, Meire PUECH, Francis HUMBERT, Gilles SEINTURIER.

Représentés : Soazick SIRAND (pouvoir donné à Catherine EGO), Xavier COUVERT (pouvoir donné à Marie JOUVRAY), Sylvie AMSELEM (pouvoir donné à Claude FRANCILLON).

Excusé :

Secrétaire de séance : Marie COTTIN

Commission Interfaces
Administration Générale : Adoption du règlement d'utilisation des salles communales de Corenc

Rapporteuse : Sandrine GILI
Référent : Sébastien PICHEROT

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Sandrine GILI, 7ème Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Associative, au Commerce, à l'Artisanat et au Sport, indique au Conseil Municipal que l'actuel règlement, datant de 2008, n'est plus en adéquation avec les pratiques actuelles.

La mise à jour du règlement permet de mieux identifier les utilisateurs, les modalités de mises à disposition des salles, les rôles et responsabilités des différentes parties.

Ce règlement entrera en application le 1er septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 22 voix pour et 5 voix contre (Claude FRANCILLON, Meire PUECH, Francis HUMBERT, Sylvie AMSELEM, Gilles SEINTURIER) :

- **ADOPTE** le règlement d'utilisation des salles municipales,

- **CHARGE** le Maire de veiller à l'application de ce règlement.

MAIRIE de CORENC (Isère)

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Maire,
Conseiller Métropolitain